



Accessibilité universelle des événements Pré-requis

Le tiers des Québécois âgés de 15 ans et plus déclarent avoir une incapacité de longue durée. En vous assurant de l'accessibilité universelle d'un événement, vous vous assurez de la participation de la population toute entière dont celle de cette portion de la population.

Événements intérieurs ou extérieurs, ponctuels ou récurrents...ces événements doivent être accessibles universellement.

Voici les pré-requis à prendre en considération avant d'entreprendre une démarche d'évaluation complète avec la grille d'évaluation d'AlterGo
Accessibilité universelle des événements :

1. Informez toutes les personnes (employés, bénévoles, fournisseurs, etc.) de l'importance de bien servir tout le monde.
2. Inscrivez l'évènement à la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir VATL (www.vatl.org).
3. Assurez-vous d'avoir un débarcadère pour le transport adapté ainsi qu'une adresse civique précise.
4. Réservez des espaces de stationnement pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
5. Utilisez les pictogrammes correspondant à vos services dans tous vos outils de communication (site Internet, brochure, etc.).



6. Facilitez les déplacements dans l'évènement pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle :
 - signalisation visible de couleurs contrastantes
 - allées assez larges pour une personne en fauteuil roulant
 - ascenseur si l'évènement est à l'étage
 - chaises et bancs disponibles à plusieurs endroits
7. Assurez-vous qu'il y a des toilettes accessibles pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.
8. Respectez l'horaire de l'évènement (début et fin).
9. Faites la promotion de votre évènement auprès des organismes de personnes ayant une limitation fonctionnelle.
10. Ayez une personne responsable de l'accessibilité de l'évènement et ajoutez le numéro de téléphone de celle-ci dans tous vos outils de communication.